

Ecole Fondamentale Libre du Christ-Roi - Herseaux - Classe de 6^{ème} primaire

Marraine: Mme Mathilde Vandorpe - Titulaires: Mme Julie Decock et M. Cédric Maquet

Développement

Dans notre classe, quelques enfants nécessitent une attention particulière. Nous en sommes conscients et faisons tout notre possible pour les aider.

Nous avons mené une enquête auprès des enseignants de notre école. En respectant toute confidentialité, ceux-ci nous ont informés qu'ils accueillent au quotidien dans leur classe au moins un enfant souffrant d'un trouble d'apprentissage ou de comportement (officiellement diagnostiqué ou non).

Nous avons lu différents textes et nous nous sommes aperçu que cette situation n'était pas seulement propre à notre école.

Nous nous rendons compte que, trop souvent encore, des personnes souffrant d'un trouble ou d'un handicap sont exclues dans bien des domaines: vie professionnelle, sociale, culturelle, sportive en raison de préjugés, de peurs ou de malaises encore tenaces. Pourtant, nous sommes persuadés que l'inclusion est une richesse permettant à tous les individus d'être égaux, respectés et valorisés. C'est une question de droits humains essentiels.

Pour changer les mentalités, les écoles, facteurs d'intégration, lieux d'écoute et de reconnaissance doivent évoluer et ceci présuppose de déconstruire les stéréotypes, les préjugés et de lutter contre les discriminations qui détruisent toute chance de partage et de construction d'un meilleur vivre ensemble.

Sur base de ces faits, nous pensons qu'il est primordial de permettre aux enfants à besoins spécifiques (troubles ou handicap) de disposer d'aménagements adaptés et de mieux s'intégrer dans toutes les activités pédagogiques, culturelles, sportives, sociales de la vie.

Nous sommes également persuadés qu'il faut éviter toute stigmatisation.

Nous avons donc décidé de mettre en avant les talents de tous les enfants tout en se familiarisant avec leurs différences et les richesses qui découlent de celles-ci.

L'objectif final étant que tous retrouvent confiance en eux, autonomie dans leurs apprentissages et joie de vivre.

Comme le disait Albert Einstein: "Tout le monde est un génie. Mais si vous jugez un poisson par sa capacité à grimper aux arbres, il passera sa vie entière persuadé qu'il est totalement stupide."

Nous trouvons que cette citation résume bien notre pensée.

C'est pourquoi nous vous proposons cette proposition de décret.

Proposition de décret visant à favoriser l'accueil d'un ou de plusieurs élève(s) à besoins spécifiques ou en situation de handicap à l'école.

Article 1er.

L'inclusion scolaire vise tous les acteurs de l'école, enfants comme adultes, à besoins spécifiques ou non.

Le **handicap** est un terme désignant l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Il se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Le **trouble d'apprentissage** est un terme médical désignant un trouble permanent d'ordre neurologique. Il correspond à une atteinte neuropsychologique qui entrave la compréhension, l'acquisition et le traitement de l'information verbale ou non verbale. Il existe différents troubles qui se manifestent sous diverses formes. Les plus connues sont la dyslexie, la dysorthographe, la dyscalculie, la dysphasie et la dyspraxie. Le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité en est un autre.

Article 2.

Le décret sur l'accueil d'un ou de plusieurs élève(s) à besoins spécifiques ou en situation de handicap s'applique à toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du fondamental au supérieur dans une logique de continuité.

Article 3.

Dans chaque école, l'équipe éducative devra s'inscrire à divers modules ou vivre une formation en école afin de mieux connaître les troubles d'apprentissage et leurs conséquences.

De plus, pour en apprendre davantage sur les méthodes de travail et les attitudes à adopter au contact d'enfants à besoins spécifiques, elle fera appel à des professionnels et s'entourera de gens compétents dans leur domaine (logopèdes, neuropédiatres, psychologues...)

Article 4.

Chaque établissement organisera une journée de sensibilisation réservée à tous les acteurs de l'école (direction, enseignants, éducateurs, personnel de cantine...)

Durant celle-ci, ils seront amenés à:

- partager une expérience sportive avec des personnes en situation de handicap.
- vivre des activités de la vie quotidienne de personnes ayant des troubles.
- questionner des personnes vivant ces situations d'handicap et de besoins spécifiques.

Article 5.

À l'aide d'outils numériques et dans le cadre de l'éducation aux médias, les élèves créeront des petites vidéos explicatives impliquant des personnes ayant des besoins spécifiques. Ils tâcheront ainsi de sensibiliser le plus grand nombre de personnes (parents...) afin qu'ils comprennent et acceptent ces différences.

Article 6.

Une partie du conseil hebdomadaire de chaque école sera consacrée plus particulièrement aux enfants à besoins spécifiques (troubles ou handicap), ceci afin de mettre le doigt sur les dysfonctionnements et sur les ajustements à effectuer pour plus d'équité et de justice.

Article 7.

Afin de ne pas pointer encore plus les différences visibles ou non et de permettre à chacun de mettre en avant ses richesses, chaque école devra organiser, pour tous les enfants, une "journée des talents". Concrètement, en préparation, les enseignants de chaque classe aborderont le thème des "talents" avec leur groupe.

Ensuite, chaque enfant choisira une activité qu'il maîtrise particulièrement (sport, loisir créatif, saynète, chant, recette, un thème qui le passionne...) et qu'il souhaiterait partager aux autres. Le 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, sera organisé un moment de partages où chacun pourra se dévoiler, s'exprimer et découvrir l'autre sous une autre facette, qu'il nécessite des besoins spécifiques, soit en situation de handicap ou non. Car, au final, tous les enfants sont différents et cette différence est une force rare et précieuse qu'ils doivent cultiver.

Nom: AHLIGO Prénom: Emmanuel <u>AHLIGO</u>	Nom: HENRY Prénom: Morgan <u>Henry</u>	Nom: SARTIGNY Prénom: Théo <u>Sartigny</u>
Nom: BELKACEM Prénom: Boubakar <u>Belkacem</u>	Nom: MARESCAUX Prénom: Elléa Marescaux	Nom: SERGEANT Prénom: Cédric <u>Sergeant</u>
Nom: BOUCAUT Prénom: Romane <u>Boucaut</u>	Nom: MAUROO Prénom: Vincent <u>Mauroo</u>	Nom: TASD'HOMME Prénom: Ylan <u>Tasd'homme</u>
Nom: CHARLES Prénom: Romane <u>Charles</u>	Nom: MOKRAOUI Prénom: Maya <u>Mokraoui</u>	Nom: THERRY Prénom: Camille <u>Therry</u>
Nom: CHARLUT Prénom: Dylan <u>Charlut</u>	Nom: MORANDO Prénom: Salvatore <u>MORANDO</u>	Nom: TIBERTI Prénom: Lola <u>Tiberti</u>
Nom: DA SILVA Prénom: Eva <u>Da Silva</u>	Nom: NDONGE TINA Prénom: Léa <u>Ndonge-Tina</u>	Nom: VALCKE Prénom: Lola Valcke
Nom: DECLERCQ Prénom: Lucile <u>Declercq</u>	Nom: NDOTAH Prénom: Adrian <u>Ndotah</u>	Nom: VANDECASTEELE Prénom: Alyssa Vandecasteele
Nom: GEIRNAERT Prénom: Noa <u>Geirnaert</u>	Nom: PARMENTIER Prénom: Mathéo <u>Parmentier</u>	Nom: VANMEENEN Prénom: Raphaël <u>Vanmeenen</u>
Nom: GOZET Prénom: Mathis <u>Gozet</u>	Nom: PAVOT Prénom: Arthus <u>Pavot</u>	Nom: WALLETON Prénom: Camille <u>Walleton</u>
Nom: GRECO Prénom: Salvatore <u>Greco</u>	Nom: SAMAIN Prénom: Lucie <u>Samain</u>	Nom: WILFERT Prénom: Nina <u>Wilfert</u>